

Avermes, le 22 novembre 2023

DECISION

N°07/2023

Le Maire de la Commune d'Avermes (Allier),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Considérant la demande de Monsieur TOM PINARD, médecin interne accueilli au sein du cabinet médical d'Avermes, de prendre location d'un logement à usage d'habitation appartement à la commune.

DECIDE

Article 1

Un logement individuel de 44m², sis 5, place Claude Wormser 03000 Avermes, composé d'un salon-cuisine, une chambre, un sanitaire WC et salle de bain

Article 2

Le bail est consenti et accepté pour une durée de cinq mois et dix jours à compter du 20 novembre 2023 pour se terminer le 30 avril 2024, moyennant un loyer mensuel de deux cent cinquante euros, charges, consommations et abonnement compris.

Article 3

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

**Le Maire,
Signé
Alain DENIZOT**